

MODULE COMPLÉMENTAIRE SSIAP 1

AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



Durée
44 heures
de formation



Lieu
Au centre de
formation
ou en Intra



Effectifs
15 personnes max.



Contact
0693 777 666
contact@ssiap.re



**Accessibilité
aux PMR**
Les locaux sont
garantis accessibles
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



PUBLIC CONCERNÉ

Les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers

PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 moins de 2 ans.
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- * Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- * Appliquer des consignes de sécurité
- * Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- * Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux
- * Assurer la surveillance au PC
- * Passer des appels et réceptionner les services publics de secours
- * Pratiquer le secours à victimes
- * Porter assistance à personnes
- * Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité

PROGRAMME

- **Séquence 1** : Sécurité incendie
- **Séquence 2** : Installations techniques
- **Séquence 3** : Rôles et missions des agents de sécurité incendie
- **Séquence 4** : Concrétisation des acquis

MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Formation théorique et pratique

Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire.
- Diplôme SSIAP 1 par équivalence.
- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>